Image not found or type unknown

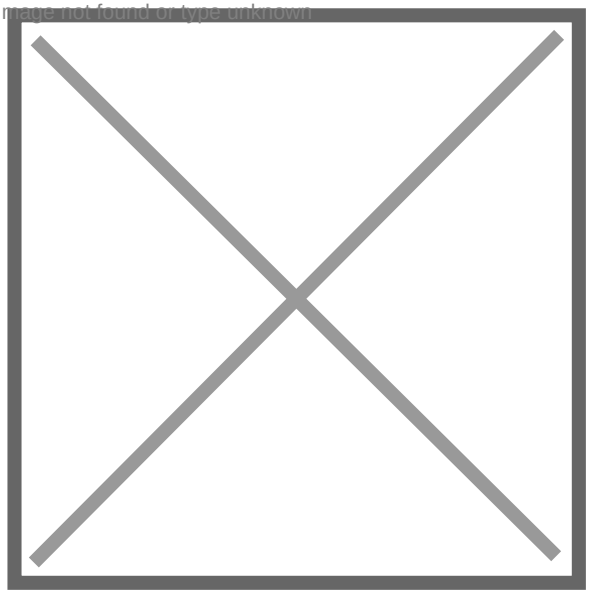

Tentative de vol avec effraction

Par **BERAULT**, le **11/12/2009** à **18:51**

Bonjour,

je suis une sci propriétaire d'un bâtiment industriel. dans mon bail j'ai une clause de renonciation à recours.
en juillet a eu lieu une tentative de vol avec effraction, et l'assureur du locataire prétend partager les frais de remise en état entre le propriétaire et le locataire.
Le locataire n'a pas prévenu le propriétaire par lettre recommandée ar.
Quelle est dans ce cas la responsabilité du propriétaire ?

Par **chaber**, le **15/12/2009** à **10:21**

Bonjour,

s'il y a abandon de recours, je présume que vous êtes locataire d'une SCI dont vous êtes le gérant.

Cet abandon de recours joue surtout pour les garanties Incendie (éventuellement dégats des eaux)

A priori le bail commercial définit les charges de chacun. Le pas de porte est-il propriété du locataire?Faisant partie du fonds de commerce, les fraais de remise en état sont à la charge du locataire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés